

## **Les défis de la prochaine décennie**

### **Ian E. Wilson**

Les archives canadiennes ont hérité d'une fière tradition de savoir et de service. La mise en place des archives fédérales a été la première initiative culturelle du nouveau gouvernement du Canada (1872) et son rôle évolutif d'encourager l'enseignement et la recherche sur l'histoire est une expression tangible de l'émergence d'une politique culturelle. La création d'archives provinciales, territoriales, municipales, universitaires, religieuses, corporatives et communautaires a suivi, la fondation de chacune motivée par une combinaison de préoccupations administratives au sujet de documents juridiques et du sentiment d'accomplissement face à un document digne de conservation. Dès leurs premiers jours, les archives du gouvernement ont reconnu que dans une société dynamique, le document officiel n'était pas suffisant. On a donné à ces archives le mandat légal d'acquérir et de préserver les documents de tous les secteurs de la société canadienne, de chercher à documenter la gouvernance dans son sens le plus large et de préserver un portrait de notre société dans toute sa créativité et sa diversité. Au cours des dernières décennies, les archives gouvernementales ont compris qu'elles ne peuvent pas remplir ces mandats seules, mais qu'elles doivent mobiliser d'autres intervenants en supportant les archives régionales, communautaires et thématiques dans le but de maintenir un portrait inclusif de notre société. Tout au long, la tradition canadienne de préservation de tous les médias dans les secteurs public, privé et bénévole ; de services aux chercheurs, aux étudiants et au grand public, et de l'utilisation de nouvelles technologies pour rendre le document accessible, a animé les efforts de plusieurs générations d'archivistes.

Le système des archives canadiennes comprend maintenant environ 800 archives distinctes desservant les institutions et les communautés dans toutes les régions du pays. Les archives du Canada forment un réseau d'organisations indépendantes, chacune avec son propre mandat, qui ont choisi, il y a quelques trois décennies, de coopérer afin de fournir un soutien mutuel et une action commune dans le développement des services d'archives. Avec l'encouragement des principales archives du gouvernement, aux niveaux national et provincial, et les efforts de plusieurs au sein de la communauté, le système a fait de grands progrès dans l'élaboration de normes, dans la prestation de services consultatifs au niveau de la communauté, en aidant à la disposition et à la description de nouvelles acquisitions, dans la création d'une base de données nationale en ligne de fonds d'archives, et en encourageant l'infrastructure nécessaire pour la profession archivistique. Deux des leaders visionnaires dans ce processus, Marion Beyea et Marcel Caya, décrivent ces évolutions dans leur texte écrit dans le cadre du Sommet. Le financement n'a jamais été généreux, requérant habituellement une contrepartie égale, mais

les efforts d'une génération d'archivistes canadiens ont construit une base solide sur laquelle se reposer pour faire face aux défis de la décennie à venir.

Les documents sélectionnés et conservés au fil des décennies sont maintenant plus en demande que jamais. L'histoire est vivante : la Commission Vérité et réconciliation du Canada traitant de la question des pensionnats ; les excuses officielles pour les injustices du passé pour les Canadiens d'origines japonaise, chinoise et ukrainienne ; la souveraineté dans l'Arctique ; les revendications territoriales ; les commémorations militaires ; les changements dans l'environnement ; et les différends frontaliers comptent *tous* sur l'intégrité du document historique. Beaucoup d'historiens utilisent les salles de lecture des archives non à des fins d'écriture ou d'enseignement, mais pour la préparation de témoignages devant les tribunaux. Et comme les recours collectifs prolifèrent contre les gouvernements, les gouvernements eux-mêmes ont besoin de dossiers complets pour la découverte juridique. Les lois d'accès à l'information et la protection essentielle de la vie privée nécessitent un contrôle rigoureux sur le contenu des collections ainsi que des procédures fastidieuses. Mais toutes soulignent la puissance et l'importance sociale de l'intégrité du document. La valeur juridique fondamentale du document, à la fois officielle et personnelle, est démontrée quotidiennement.

Pendant ce temps, la planification se poursuit pour le nouveau Musée canadien de l'histoire, qui présentera sans doute des documents d'archives, comme Pier 21 le fait à Halifax. De même, le nouveau Musée canadien des droits de la personne à Winnipeg, aura besoin de documents d'archives, puisque les dossiers détaillés tenus sur le traitement des Loyalistes noirs, la taxe d'entrée payée par les familles canadiennes chinoises, la confiscation des biens des Canadiens d'origine japonaise dans la panique de la guerre, et les politiques concernant les Premières nations et l'immigration ne se trouvent que dans les vastes collections d'archives. La poursuite des travaux de la Commission Vérité et réconciliation du Canada et la création d'un centre de recherche / éducation imposent des exigences supplémentaires non financées sur les services d'archives. La commémoration prochaine des conflits de la guerre de Corée et des deux guerres mondiales et des innombrables anniversaires locaux doit être fondée sur des recherches minutieuses et sur l'accès aux documents. Des thèmes historiques, notamment constitutionnels, feront sans aucun doute partie intégrante du 150e anniversaire de la Confédération en 2017. Et, au grand plaisir des archivistes, plus d'enseignants que jamais considèrent que l'utilisation de documents d'archives rend plus vivant et immédiat l'apprentissage des élèves sur les vies du passé. Le document d'archives est la mémoire enregistrée du pays, la documentation de nos réalisations et de nos échecs. Il doit informer nos commémorations et expositions historiques et inspirer des films, des jeux et des histoires sur l'expérience canadienne.

La numérisation des documents existants se déroule aussi rapidement que nos institutions peuvent se le permettre, mais sans investissement stratégique durable les progrès ont été limités. Tout au plus, un pour cent des documents d'archives du Canada a été numérisé. Pour une nouvelle génération élevée à croire que ce qui est important est nécessairement déjà en ligne, les résultats de recherche sont trompeurs. Même ainsi, beaucoup de Canadiens découvrent pour la première fois l'ampleur et la signification personnelle de notre dossier d'archivage. L'histoire est en train de se déplacer du général au personnel. À mesure que le matériau de base devient disponible en ligne, il est clair que les historiens locaux et les généalogistes ont maintenant rejoint la clientèle académique traditionnelle des archives.

Une fois en ligne, les documents d'archives souvent fragiles et irremplaçables se transforment en ressources patrimoniales plus accessibles, permettant ainsi leur exploration et leur étude à n'importe quelle heure de n'importe quel endroit. La recherche historique a fleuri, comme en témoigne l'utilisation soutenue du Dictionnaire biographique du Canada (DBC) (le site reçoit plus de 80 000 visites chaque mois) et des données de recensement. Quand Bibliothèque et Archives Canada (BAC) a affiché le recensement de 1911 en ligne, une moyenne de 17 téléchargements par seconde a été enregistrée dans la première année. La popularité de la série télévisée canadienne basée sur les archives *Who Do You Think You Are?* témoigne du véritable intérêt des gens pour la recherche de leurs histoires (le site Web de BAC a accueilli plus de 90 000 visiteurs chaque soir pendant sa diffusion). La généalogie est un chemin d'engagement vers l'étude sérieuse de notre histoire. Les Canadiens cherchent un accès direct au document détaillé de notre société et forment et publient leurs propres idées. Il y a environ 12 ans, une moyenne de 50 000 chercheurs utilisait les salles de lecture de BAC à chaque année. Aujourd'hui, l'utilisation en personne a diminué, mais l'exploration en ligne des fonds d'archives représente plusieurs millions de visiteurs chaque année. Des tendances similaires sont observées dans les archives provinciales, territoriales et municipales, celles des églises et des universités, les archives d'entreprises et d'autres institutions locales. En effet, l'histoire est vivante.

Les archives canadiennes sont quelque peu victimes de leur succès. L'investissement dans la technologie et dans les compétences nécessaires pour préserver les documents essentiels d'origine numérique et les sites Web et pour améliorer le contenu canadien unique disponible en ligne a épuisé les ressources de nos institutions. Les archives ont formé de nouveaux partenariats pour accélérer la numérisation des documents importants et pour développer des index pour faciliter les recherches. Alors que Google et Ancestry.ca ont grandement profité de l'offre d'une telle source unique et autoritaire de matériau, les archives, gardiens de ces documents précieux, n'en ont pas profité. Les ententes signées reflètent l'engagement des archives pour l'amélioration de l'accès et ces services offrent la possibilité de numériser et d'indexer les matériaux manuscrits qui, autrement, accumuleraient de la poussière sur les

étagères. Bien qu'il existe des dispositions pour respecter l'accès public gratuit aux documents publics détenus, les services à valeur ajoutée du secteur commercial attirent de grands nombres qui sont prêts à payer pour avoir accès. Peu ou pas d'avantage monétaire se rend aux archives qui préservent ces documents.

Le lien entre l'archiviste et le chercheur a été rompu, puisque les chercheurs en ligne remercient souvent les sites commerciaux, reconnaissant peu ou pas la contribution des archives qui préservent l'original. De même, l'utilisation de bases de données d'archives relatives aux droits de la personne ou à l'immigration et les expositions de documents d'archives dans les musées contribuent à l'invisibilité du rôle essentiel des archives. Une visite de la salle de lecture, une conversation avec un archiviste de référence, un café avec d'autres chercheurs et le sens de la découverte fortuite en fouillant dans les grandes boîtes de documents deviennent rares. La sensibilisation du public accuse du retard malgré l'utilisation extraordinaire des archives en ligne. Et les décideurs préfèrent offrir du financement aux musées, plus visibles, dans la croyance erronée que tous les problèmes d'archivage ont été résolus par la révolution numérique. Pour ceux qui s'inquiètent du contrôle sur le récit historique, les archives peuvent être menaçantes. Les musées choisissent ce qu'ils désirent présenter et racontent une histoire à ceux qui visitent leurs expositions. Dans la salle de lecture des archives ou en ligne, le public mène ses propres recherches, sur n'importe quel sujet, et peut tirer et publier ses propres conclusions, révélant parfois des aspects plus difficiles de notre passé.

**DÉFIS:**

*1) Chaque partenariat avec le secteur commercial et avec d'autres institutions culturelles doit inclure des dispositions claires pour la reconnaissance du rôle des archives et les impliquer en tant que partenaires pour faire connaître les besoins de conservation des archives.*

*2) Plutôt que chacune archives négocie son propre accord avec le secteur commercial, le Système archivistique canadien pourrait négocier un accord de licence commun pour l'utilisation en ligne du contenu collectif. Le contenu unique et original est précieux en cette ère numérique et une approche visant l'ensemble du système devrait avoir un effet de levier pour développer l'octroi de licences à durée déterminée, renouvelables, peut-être avec des dispositions de partage de bénéfices une fois que l'entité commerciale a pu récupérer son investissement initial.*

*3) Bien que les accords actuels soient axés sur le marché généalogique, nos archives détiennent également du contenu visuel incroyable sous la forme de cartes, dessins d'architecture, photographies, portraits, paysages et autres œuvres d'art documentaire. Si ce contenu était*

*mieux connu, il y aurait sans doute une grande demande pour des reproductions numériques de haute qualité pour des fins de décoration et d'illustration. Le système archivistique canadien devrait créer un partenariat avec le secteur privé ou une entité ONG appropriée afin de créer une banque d'images purement canadiennes, générant des revenus pour les investisseurs, le système et les institutions participantes.*

*4) Pour augmenter les offres à valeur ajoutée du système des archives, les projets pilotes en cours utilisant le « crowdsourcing » pour créer des index conviviaux, ou pour construire de nouveaux index d'archives interactifs, doivent être évalués et étendus.*

*5) Reconnaître que les archives gouvernementales fournissent des services culturels/de recherche et leur permettre de recevoir et d'investir les fonds provenant des copies ou des services pour développer des services comme la copie numérique à la demande.*

*6) Les travaux de la Commission Vérité et Réconciliation soulignent une fois de plus la relation essentielle entre les Premières Nations et les archives. La mise en place du centre de recherche/ressources sur les pensionnats indiens offre l'opportunité d'un dialogue sur la meilleure façon pour le système des archives de servir les Premières nations du Canada.*

Le gouvernement et les archives institutionnelles ont une responsabilité particulière en ce qui a trait à l'intégrité du document officiel. Celle-ci est définie dans la législation ou dans les mandats officiels et démontre clairement que l'archiviste est la seule autorité de prise de décision pour l'évaluation des documents quant à leur conservation permanente ou leur élimination, conforme à un système de classification défini et un calendrier de mise à disposition. Les archives doivent s'assurer que le 1 ou 2% des documents de valeur créés dans l'administration moderne, pour des fins juridiques, de responsabilisation ou de recherche, se retrouvent aux archives et que le reste soit éliminé dès que leur objectif administratif a été rempli. Dans les grandes bureaucraties complexes, qu'il s'agisse du gouvernement, des universités, des entreprises ou des ONG, la fonction des documents été décentralisée par la transition vers des systèmes de gestion des documents numériques. Les DSI ont tendance à se concentrer sur la gestion des grands achats et déploiements informatiques, et ont laissé de côté la notion de document. Les auditeurs et les commissaires à l'information ont attiré l'attention sur les problèmes de tenue de documents efficace dans les gouvernements. Les récentes révélations autour de la suppression et de la relance des courriels dans les bureaux de la ministre de l'Ontario et du Premier ministre ainsi que l'utilisation d'un compte de messagerie privé par un haut fonctionnaire ne sont, on s'en doute, que la pointe d'un bien plus grand iceberg. Au sein des gouvernements, la responsabilité corporative pour l'intégrité des documents officiels est vague. Les courriels et maintenant les messages dans les médias sociaux

constituent la base de l'échange d'informations, mais sont simplement traités comme transitoires. Sans les documents, il n'y a tout simplement pas de responsabilisation. Les archivistes sont rares et n'ont pas de pouvoirs d'enquête ou de vérification de la conformité avec la législation. La responsabilité publique, un gouvernement ouvert et notre mémoire sociale sont tous victimes de la touche 'effacer'.

La révolution numérique, qui transforme les systèmes de tenue de dossiers dans la société, ajoute une nouvelle complexité à la tâche d'archivage. Identifier, obtenir et conserver des documents électroniques dans tous ses formats changeants, tout en conservant leur valeur essentielle comme preuve légale est un immense défi technologique. Les archivistes ont acquis de nouvelles compétences, appuient les programmes d'études supérieures en archivistique, et font progresser la recherche sur les normes et solutions. Dans de nombreux gouvernements, les systèmes de classification des ressources humaines ne sont malheureusement pas à jour en ce qui a trait au poste d'archiviste. En outre, le coût élevé du matériel obsolète et la grande variété de logiciels sont rarement pris en compte dans le prix de la mise en œuvre de nouveaux systèmes administratifs. Les nouveaux systèmes de gestion de contenu des entreprises installés dans diverses juridictions ont des règles de classification et d'élimination de documents intégrées, et la prochaine étape, pour les gouvernements et les institutions, sera probablement de sous-traiter au secteur privé les fonctions d'archivage pour tous les documents électroniques.

Outre les gouvernements, les entreprises, les ONG, les administrateurs d'universités et de l'église, les écrivains et les artistes ainsi que des personnalités de tous les horizons de la vie ont fait le passage au numérique. Toutes les archives, petites et grandes, sont confrontées aux problèmes de la conservation à long terme des documents numériques.

**DÉFIS :**

*7) Le gouvernement et les archivistes institutionnels doivent s'allier avec les auditeurs et les commissaires à l'information pour résoudre les problèmes de conformité avec la législation sur les archives et la tenue de dossiers. Avec l'aide de leurs organisations professionnelles, ils doivent collaborer pour développer et faire avancer les lois, documents et normes répondant au « devoir de documenter » afin de s'assurer que des documents sont créés pour documenter les décisions, les actions et les opérations dans tous les organismes financés par le gouvernement.*

*8) Dans le cadre des initiatives actuelles pour un gouvernement ouvert, les autorités de disposition et les rapport d'évaluation des documents d'archives doivent être mis en ligne pour aider le public à comprendre les questions au sujet des documents et dans le cadre de la responsabilité publique des archives.*

*9) Les archivistes doivent travailler avec les fournisseurs de systèmes de gestion de l'information des entreprises pour s'assurer que les règles d'archives appropriées soient intégrées dans le logiciel. Ils pourraient aussi collaborer pour créer une capacité de rétention/récupération permanente.*

*10) Le système archivistique canadien pourrait envisager d'élaborer un dépôt numérique fiable commun pour servir les petites archives, comprenant la récupération et la conservation permanente des documents électroniques, en collaboration avec les gouvernements et le secteur privé.*

*11) Les gouvernements et les autres principaux employeurs des archivistes doivent mettre à jour leurs normes de classement des emplois pour les archivistes afin de refléter la réalité professionnelle se rattachant aux documents numériques.*

Les archives gouvernementales et universitaires ont été activement impliquées dans la recherche et l'acquisition de vieux documents d'entreprises, de syndicats, d'ONG et de personnalités de tous les horizons de la vie. Ces acquisitions du secteur privé aspirent à documenter tous les aspects de notre vie communautaire, régionale et nationale, ajoutant de la substance et d'autres points de vue au document officiel. Comme les collections imprimées sont devenues couramment disponibles en ligne, les bibliothèques universitaires ont redoublé d'effort pour ajouter des collections uniques grâce à des programmes d'archives du secteur privé. Comme les dons de ces biens culturels peuvent être évalués et un reçu émis pour leur « juste valeur marchande », et qu'au moins un gouvernement provincial offre un financement de contrepartie pour la valeur du don, l'université peut construire une collection de recherche unique à un coût relativement faible. Bien que, cette dispersion complique parfois la recherche, elle réduit la pression sur les archives du gouvernement, ce qui permet à ces dernières de se concentrer sur leurs responsabilités relatives aux documents officiels et aux documents électroniques. Les conseillers d'archives provinciaux ont fait un travail remarquable pour aider les conseils scolaires, les hôpitaux et les collectivités locales à gérer leurs responsabilités d'archives. Et, de plus en plus, les grandes archives réorientent les offres de dons de documents d'archives à des archives plus appropriées ou demandent aux entreprises de continuer à contribuer aux coûts réels de l'archivage de leurs documents.

La question clé, sans doute impondérable, est de savoir si le Système archivistique canadien a actuellement la capacité de documenter notre société dans toute sa complexité et sa diversité. Avec la prolifération des organisations et des documents qu'elles produisent, combien des documents de notre génération doivent être préservés et transmis aux futures générations ? Le système actuel est-il adéquat ? Le programme de conseil des archives a aidé de nombreuses communautés, y compris les communautés ethnoculturelles, religieuses et autres qui se sentent sous-représentées dans les grandes archives, d'établir et de développer des sites

d'archivage, petits mais professionnels. Mais aucune étude n'a été effectuée sur le matériel d'archives qui est perdu par négligence ou par son manque d'importance. Comme notre économie subit une restructuration douloureuse avec la perte de l'industrie textile, la fermeture des manufactures, la perte de petites exploitations, les réductions des ordres religieux et le déplacement des villes à ressource unique, les documents sont-ils sauvegardés? Ou disparaissent-ils tranquillement dans les procédures de faillite, de transfert à des propriétaires étrangers ou par simple oubli dans les usines abandonnées? La perte de ces documents ne fait pas les manchettes et tandis que les militants du patrimoine s'enchaînent pour empêcher la destruction de bâtiments patrimoniaux, on ne semble pas se soucier des documents qui se trouvent dans le grenier de ces bâtiments. L'incapacité ou peut-être la rigidité du système des archives s'illustre par la création d'institutions d'archives en dehors du système pour préserver des bases de données de recherche massives, des données géo-spatiales et d'autres documents électroniques spécialisés et par la réticence de divers créateurs de documents, comme les diffuseurs, les médias et les photographes qui souhaitent commercialiser eux-mêmes ce contenu.

Les inquiétudes au sujet de l'environnement numérique occultent une réalité fondamentale : nos archives détiennent déjà des collections uniques importantes de manuscrits, photos, cartes, œuvres d'art, journaux, films, enregistrements sonores, vidéos dans de nombreux formats, microfilms, livres, brochures et vieux fichiers informatiques. Ceux-ci doivent également être conservés. Compte tenu de la nature fragile de beaucoup d'articles, ce n'est pas garanti. Chacun requiert des connaissances spécialisées sur le contenu, les formats et en particulier leur préservation. Beaucoup ont une valeur intrinsèque, comme preuves, comme artefacts, et comme trésors nationaux ou locaux, d'autres sont utiles seulement pour leur contenu informatif. Ils ont une importance juridique, une importance pour la recherche dans de nombreuses disciplines et, pour être franc, étant donné le marché actuel, une valeur monétaire importante. Avec les bibliothèques, ceux-ci représentent notre capital intellectuel. Collectivement, ils documentent l'expérience et la créativité canadienne. Ils constituent notre héritage.

**DÉFIS :**

*12) Le système archivistique canadien doit maintenir et développer davantage le programme de conseil d'archives, aider les bénévoles et aider les institutions avec leurs responsabilités d'archives.*

*13) Toutes les archives, en consultation avec leurs partenaires communautaires, devraient créer un inventaire de priorité pour les principaux organes créateurs de documents au sein de leur*



*communauté d'intérêt (provinciale ou régionale ; qu'elle soit thématique, universitaire ou ONG) et chercher à découvrir le destin des documents d'organisations défuntes ou établir des accords de dépôt de documents avec les organisations en opération. Ceux-ci devraient être partagés en ligne pour aider à développer une stratégie d'acquisition nationale. De cette manière, les lacunes dans la documentation pourront être identifiées et des initiatives ciblées pourront être développées.*

*14) Le système archivistique canadien, par l'Office national d'évaluation des archives, devrait élaborer un engagement continu auprès de la Commission d'examen des exportations de biens culturels pour maintenir une approche intégrée d'évaluation des dons pour le matériel servant à documenter le Canada.*

*15) Les collèges et les instituts techniques doivent être encouragés à former de futurs conservateurs pouvant manipuler tous les formats de documents, de la reliure de livres aux parchemins et au papier, des technologies de films et de vidéos ainsi que des technologies informatiques à base de tubes dépassées.*

*16) Le système archivistique canadien devrait identifier chaque année les documents prioritaires, peu importe leur forme, en plus grand danger de perte, publiciser cette liste des documents menacés et rechercher des partenaires pouvant aider.*

Les documents du gouvernement, les acquisitions du secteur privé et la préservation de la variété des formes que prennent les documents, tous aident à construire et améliorer les collections, mais l'accès est, en bout de ligne, à la base de tous ces efforts. Cet accès ne sera pas possible si les gens ne connaissent pas les archives et leurs services. Beaucoup a été fait, en particulier avec des programmes dynamiques au niveau communautaire ; mais il reste encore beaucoup à faire à l'échelle provinciale et nationale. Le travail au niveau local avec les écoles et le système éducatif, avec les sociétés historiques et généalogiques et les bibliothèques s'est avéré productif. À l'échelle nationale, [www.archivescanada.ca](http://www.archivescanada.ca) est une base de données bilingue essentielle où les fonds d'archives sont disponibles pour tout le pays. Et les efforts d'exposition de nombreuses archives ainsi que le développement de bases de données consultables pour, ou le prêt des documents originaux à des galeries, sites historiques et musées ont permis à beaucoup de voir les documents d'archives.

**DÉFIS :**

*17) Continuer à bâtir ArchivesCanada en téléchargeant tous les instruments de recherche archivistique et en utilisant un moteur de recherche avancé.*

*18) Le système archivistique canadien devrait contacter les bibliothécaires de référence dans les bibliothèques publiques. Ils sont souvent le premier point de contact pour ceux qui cherchent des informations fiables et devraient être en mesure de diriger les clients vers les archives.*

*19) Développer des expositions d'archives qui portent sur la façon dont les documents sont créés, leurs usages et le rôle des archives. Démontrer la puissance du document d'archives dans nos vies.*

*20) Impliquer les entreprises publiques et les petites entreprises dans des programmes pour les aider à préserver leurs propres documents numériques.*

Le système archivistique canadien a accompli beaucoup de choses au cours des 3 dernières décennies, mais la sensibilisation et le soutien pour les archives sont limités. Permettez-moi de m'aventurer dans un territoire controversé. Nous manquons d'une voix forte, unifiée et nationale pour les archives, pour la profession et plus largement pour notre patrimoine documentaire. Deux associations nationales se sont développées, avec leurs forces et reflétant les communautés qu'elles représentent. Le Conseil canadien des archives a fourni une voix pour des problèmes institutionnels à l'échelle nationale et divers conseils provinciaux / territoriaux d'archives et associations d'archivistes y ont joué un rôle actif. Les voix de certains des principaux membres de la profession employés par les grandes archives gouvernementales sont étouffées dans le débat public par des exigences de confidentialité. Les comités de nos conseils et de l'association ont apporté des contributions importantes et ont fait avancer l'ordre du jour, mais, à mon avis, une quantité disproportionnée de temps, d'énergie et de talent a été dirigée vers l'intérieur, c'est-à-dire vers le développement de la profession. Ce fut bien fait et vraiment nécessaire ! Mais au cours de la prochaine décennie, le défi majeur sera de se recentrer, de trouver un nouvel équilibre et d'orienter la plus grande partie de cet effort vers l'extérieur, c'est-à-dire de développer les alliances, les partenariats et la sensibilisation du public, tous essentiels pour l'avenir des services d'archives. Cet effort doit être plus stratégique, en ajoutant le point de vue archivistique aux politiques publiques. D'autres partagent les valeurs de la profession d'archiviste, nos collègues des bibliothèques avant tout. Les principales questions sur la tenue des documents, la confidentialité et l'accès font partie du débat public. Les Canadiens ont besoin de nous entendre et nous devons veiller à ce que les documents d'archives soient en effet un élément clé d'une société de la connaissance : de plus en plus systématiquement, acceptant de notre diversité, connus et disponibles pour tous ceux qui veulent en tirer parti.

**Défi :**

*21) Je laisse aux soins du Sommet et du leadership de nos conseils et associations d'identifier des solutions.*